

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six le cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 29 janvier 2026

Présents :

Mmes et MM CHAPUT Ludovic, Maire, LEMAIRE Jean-Luc, BERTHON Annik, AUBAILLY Michel, BERTIN Séverine, AUBOUARD Christian, Adjoint, Mme MALTERE Josette, LIMOGES Pierre Alexandre, REMONT Marie José, LAVIGNON Flavien, ROUZEAU Ginette, KUIPERS Pieter, BONNET Richard, LECOMTE Fanny, CLOSTRE Alain, THIBAUT Rolande, GUILLON Gérard, GIRARD Christophe, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme LAMI Victoire,
Mme COULEUVRE Marie,
Mme DE TURCKHEIM Catherine,
Mme BARLAND Joëlle,
M. TAUVERON Nicolas.

Procurations :

Mme COULEUVRE Marie à Mme REMONT Marie-José,
Mme DE TURCKHEIM Catherine à M. LIMOGES Pierre-Alexandre.

Date de publication : 11 février 2026

Secrétaire de séance : Flavien LAVIGNON

Après avoir ouvert la séance, excusé les absences et annoncé les procurations et avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire désigne Monsieur Flavien LAVIGNON en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

AJOUT : Convention de participation financière entre le SIVOM Nord Allier et la commune de Bourbon l'Archambault

Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier – précision sur le montant de la participation employeur

RETRAIT Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques

Convention Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de Bourbon l'Archambault – Avenant n°1 de prorogation de durée de validité

Convention signée entre le commune de Bourbon l'Archambault et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais visant à créer le groupement de commandes en lien avec la mission sobriété énergétique (programme ACTEE+) - Avenant

AFFAIRES FINANCIERES

Demandes de subventions - investissements 2026

Demande de subvention exceptionnelle – syndicat paragrêle

INFORMATIONS DIVERSES

Informations diverses

Remerciements

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adoption du dernier compte-rendu de conseil municipal

Annexe 1

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Délibération N° 01/2026
Déposée le 11 février 2026

Le Conseil municipal,

Vu l'article R.114-7 du code général des collectivités territoriales précisant le contenu du rapport remis par le délégataire,

Vu le rapport annuel d'exploitation pour l'exercice 2024 du SIVOM Nord Allier (consultable en Mairie)

Considérant que l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport remis par le délégataire à l'autorité délégante doit être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui prend acte,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel d'exploitation sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024 du SIVOM Nord Allier.

Commentaires : Monsieur Jérôme ROBERT, directeur du SIVOM Nord Allier, présente le rapport annuel d'exploitation sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024 du SIVOM Nord Allier.

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Convention de participation financière entre le SIVOM Nord Allier et la commune de Bourbon
l'Archambault

Délibération N° 02/2026
Déposée le 11 février 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude diagnostique et du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Bourbon l'Archambault portée par le SIVOM Nord Allier, il a été acté la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux sur plusieurs secteurs de la commune.

La réalisation de ce programme sera divisée en plusieurs tranches de travaux :

Tranche de Travaux	Nature des travaux	Dates prévisionnelles de programmation
1	PRIORITE 1-1	2026-2029
2	PRIORITE 1-2	2030-2033
3	PRIORITE 1-3	2034-2035
4	PRIORITE 2	2036-2038

La commune souhaite profiter des travaux d'eau potable et d'assainissement du SIVOM Nord Allier sur le secteur du Parc Bignon et aval de la première tranche priorité 1-1, pour reprendre le réseau d'eaux pluviales et créer des noues.

Afin de simplifier les procédures de consultations des maîtres d'œuvre, d'optimiser les conditions de chantier et de faire des économies, ces études seront intégrées et rajoutées à celles du SIVOM Nord Allier mais seront financées par la commune pour la partie qui la concerne.

Le coût estimatif des dépenses de maîtrise d'œuvre et frais annexes s'élèverait à hauteur de 48.400€ HT pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de participation financière annexée à la présente délibération et d'autoriser le Maire à la signer ;
- D'inscrire la somme au budget 2026

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier – précision sur le montant de la participation employeur

Délibération N° 03/2026
Déposée le 11 février 2026

Vu la délibération 03/2025 du Conseil municipal du 22 janvier 2025 autorisant le lancement de la procédure de consultation par le centre de gestion de l'Allier pour le compte de la mairie en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »,

Vu la délibération 68/2025 du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 validant l'adhésion de la mairie à la convention de participation pour le risque « prévoyance » proposée par le centre de gestion de l'Allier,

Exposé :

La présente délibération vise à préciser le niveau de participation financière de la collectivité à la cotisation réglée individuellement par les agents.

Le montant de la participation employeur institué pour le risque « Prévoyance » est de 13,11€ (montant mensuel brut/ agent), **dans la limite du montant de la cotisation individuelle des agents.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 13,11€ brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale, **dans la limite du montant de la cotisation payée par chaque agent,**

- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2026 à 2031, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci ou le centre de gestion de l'Allier.

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Convention Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de Bourbon l'Archambault – Avenant n°1 de prorogation de durée de validité

Délibération N° 04/2026
Déposée le 11 février 2026

Monsieur le Maire indique que la convention PVD/ORT de Bourbon l'Archambault, conclue initialement fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser le centre-ville de Bourbon.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT. Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets des Régions. Le volet ORT, quant à lui, fait l'objet d'une prorogation de 5 ans, soit jusqu'au 7 mars 2031.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N°1 qui sera annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'avenant N°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de Bourbon l'Archambault ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Convention signée entre le commune de Bourbon l'Archambault et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais visant à créer le groupement de commandes en lien avec la mission sobriété énergétique (programme ACTEE+) - Avenant

Délibération N° 05/2026
Déposée le 11 février 2026

Vu la délibération 20231218-143 du Conseil Communautaire du 12 février 2024 validant la convention entre CONVENTION ENTRE LA CCBB ET LES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA MISSION SOBRIETE ENERGETIQUE (DONT LE PROGRAMME ACTEE+)

Vu la délibération 41/2024 du Conseil Municipal du 13 juin 2024 validant la signature de la convention.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025 validant l'avenant à la convention.

Exposé :

Le présent avenant vise à élargir l'objet du groupement de commande créé dans le cadre de la « CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES ET LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS », signée le 21 juin 2024 entre la commune de Bourbon l'Archambault et la CC du Bocage Bourbonnais.

L'avenant modifie l'Article 14. **Objet et membres du groupement de commandes** en intégrant à la **liste des marchés pouvant être lancés dans le cadre du groupement de commande.**

- Études de faisabilité et techniques nécessaires au développement des énergies renouvelables sous maîtrise publique.
- Prestations de services et études nécessaires à la mise en place de boucles d'autoconsommation patrimoniale ou collective.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer cet avenant visant à créer le groupement de commandes en lien avec la mission sobriété énergétique (dont le programme ACTEE+).

Commentaires : Monsieur Christophe GIRARD s'interroge sur des cas potentiels de boucles d'autoconsommation patrimoniale ou collective. Monsieur Jean-Luc LEMAIRE prend l'exemple d'un bâtiment communautaire qui produirait de l'énergie qui serait vendue à la Mairie pour un coût moindre.

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

AFFAIRES FINANCIÈRES

Demandes de subventions - investissements 2026

Délibération N° 06/2026
Déposée le 11 février 2026

Chaque année, notre collectivité doit faire face à des dépenses importantes concernant les différentes structures. Monsieur le Maire en exposant les différents travaux envisagés, propose différents programmes d'investissements

Travaux Mairie

Réfection de deux bureaux (peinture et sol), le montant estimatif, sur la base de devis, s'élève à 1 269.44 € HT

Travaux Salle polyvalente/galerie

Cette salle est utilisée chaque jour par des associations et peut être également louée par des particuliers pour des manifestations privées. La commune souhaite apporter des améliorations. Dans la cuisine de cette salle, il y a lieu de changer le moyen de cuisson (le four) afin de satisfaire l'utilisation de cette dernière. Selon devis, le coût estimatif s'élève à 8 650.00 € HT. Suite à des travaux précédents, il y a lieu de remplacer la cloison divisant la salle de la galerie coût estimatif 8 277.00 € HT

Travaux Château Bignon

Dans une conduite vertueuse de la transition énergétique, il y a lieu de changer la chaudière datant des années par une chaudière haute performance énergétique condensation au gaz. Le coût estimatif s'élève à 25 312.85 € HT

Travaux des écoles maternelle et primaire

Monsieur le Maire propose la rénovation d'une classe à l'école maternelle, coût estimatif environ 1 711.70 € HT d'une partie du couloir, coût estimatif 1 462.67 € HT et la rénovation d'un couloir à l'école élémentaire, coût estimatif 11 155.86 €

Rénovation d'un pont

Suite à l'écroulement d'un pont situé au lieudit Briare, la commune projette la réhabilitation de ce dernier avec un changement de destination de l'ouvrage vers une passerelle piétonne. Des travaux ont déjà été engagés afin de sécuriser ce lieu. Dans un premier temps, la commune souhaite engager une maîtrise d'œuvre, coût estimatif 19 900 € HT

Projet cour école élémentaire

Un projet sur la renaturation, le rafraîchissement, la création d'espaces garantissant l'ombrage et la protection contre la pluie de la cour de l'école élémentaire est envisagé. Le forfait provisoire pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération s'élève à 16 500.00 € HT, la mission complémentaire comme le relevé et le plan topographique doit être ajoutée et le coût estimatif s'élève à 1 600.00 € HT

Projet schéma directeur collectes des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude diagnostique et du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune de Bourbon l'Archambault portée par le SIVOM Nord Allier, il a été acté la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux sur plusieurs secteurs de la commune.

Une convention de participation financière entre le SIVOM Nord Allier et la commune de Bourbon l'Archambault va être engagée.

Afin de simplifier les procédures de consultations des maîtres d'œuvre, d'optimiser les conditions de chantier et de faire des économies, ces études seront intégrées et rajoutées à celles du SIVOM Nord Allier mais seront financées par la commune pour la partie qui la concerne.

Le coût estimatif des dépenses de maîtrise d'œuvre et frais annexes s'élèverait à hauteur de 48 400€HT pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les travaux définis ci-dessus pour un montant total de 144 239.52€HT soit 173 087.42€TTC
- Approuve le plan de financement sachant que d'autres subventions sont susceptibles d'être demandées notamment pour le Pont de Briare.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses		Recettes		%
Nature des Travaux	H.T.	Etat DETR	50 483.83 €	35
Travaux Mairie	1 269.44 €	Etat DSIL	21 635.93 €	15
Travaux salle polyvalente-galerie	16 927.00 €	Emprunt/Autofinancement	72 119.76€	50
Travaux Château Bignon	25 312.85 €			
Travaux de écoles	14 330.23 €			
Maîtrise œuvre Pont de Briare	19 900.00 €			
Maîtrise œuvre cour école élémentaire	18 100.00 €			
Projet schéma directeur collecte des eaux usées	48 400.00 €			
TOTAL	144 239.52 €		144 239.52 €	100

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Demande de subvention exceptionnelle – syndicat paragrêle

Délibération N° 07/2026
Déposée le 11 février 2026

L'association Paragrêle demande l'aide de la municipalité pour financer l'assurance 2026 des fusées paragrêles qui permettent de protéger les cultures, contre les averses de grêle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association paragrêle pour le paiement de l'assurance,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou un représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- INSCRIT la dépense dans le budget 2026.

Commentaires : Monsieur Richard BONNET, membre du syndicat paragrêle, ne prend pas part au vote.

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

INFORMATIONS DIVERSES

Informations diverses

Non-versement de la participation financière à la cotisation des jeunes agriculteurs du canton de Bourbon l'Archambault par Monsieur Ludovic CHAPUT, Maire: « J'ai décidé de ne pas verser la participation à l'adhésion des jeunes agriculteurs au syndicat des JA03. Bien que la délibération adoptée à l'unanimité le 19 mars 2025 n'a pas fait l'objet d'observation par le service du contrôle de légalité, plusieurs syndicats agricoles m'ont fait part de leur incompréhension quant à l'octroi de cette aide aux JA03. Attentif à ces remarques, j'ai souhaité prendre en compte les retours qui m'ont été adressés. J'ai donc décidé de proposer, lors d'une prochaine délibération, l'attribution d'une aide pour une manifestation organisée par les JA03 sur le territoire de Bourbon, plutôt qu'une aide destinée au financement de l'adhésion des jeunes au syndicat des JA03. ».

Point sur la place de Bourbon l'Archambault dans l'OESTH et le salon « les Thermalies » par Madame Séverine BERTIN.

Le rapport de l'OESTH classe en 12 catégories les 87 stations thermales de France. La station de Bourbon l'Archambault fait partie, comme 21 autres stations, de la catégorie dénommée « qui placent le thermalisme au cœur de leur offre mais qui valorisent également d'autres atouts du territoire ».

En 2023 comme en 2024, plus de 61 000 nuitées sont enregistrées à l'échelle locale. Le thermalisme représente un chiffre d'affaires de 4.7 M d'€ en impacts indirects (c'est à dire comprenant les différents contrats avec les fournisseurs et les retombées annexes comme les hébergements) et 2.2 M d'€ en impact direct (c'est-à-dire directement lié à l'activité de l'établissement thermal).

Focus sur la station de Bourbon :

1/ Les cures

- Cures conventionnées : 3148 curistes en 2024 contre 3419 en 2025 soit une augmentation de plus de 8 % (l'augmentation était déjà existante de 2023 à 2024 mais moindre puisque de 2%)
- Cures libres (c'est à dire de 5 jours de soins thermaux) : 168 cures en 2024 contre 201 cures libres en 2025 soit une légère hausse (alors que nous accusions une petite baisse de cette catégorie de cure de 2023 à 2024)
- « Therms découverte » (c'est-à-dire une matinée de soin thermaux) qui est une nouvelle formule mise en place en 2025 et permettent de se faire une idée de ce qu'est une cure : 99 personnes potentiellement futures curistes

2/ Activités annexes :

Accès libre piscine : de 17h à 19h : 1144 personnes

Aqua bike coaché : 908 personnes

Aquagym : 3919

Sophrologie aquatique : 250

3/ Les réservations :

Au 15 janvier 2026, 2000 réservations fermes, c'est encourageant

4/ Les soins

Sachant que chaque curiste reçoit 72 soins par cure de (18 X 4 soins par jour) X 3419 curistes = 246 168 soins pour l'établissement thermal de Bourbon.

5/ Les consultations et les médecins

Les médecins salariés des thermes ont assuré (3 visites par curiste) de 2104 curistes soit 6312 consultations. Les autres étant réparties entre les médecins libéraux de la ville, merci à tous.

Bonne nouvelle pour 2026 : une nouvelle médecin salarié des thermes prendra ses fonctions à partir de mars 2026. Nous l'avons rencontré et elle est charmante, elle sera, nous n'en doutons pas, aux petits soins pour nos curistes. Elle a choisi une station qu'elle a qualifiée de familiale, et d'accueillante, Bourbon répondait à ses critères de recherche.

6/ Classement de la station de Bourbon :

Sur les 19 stations de chaîne thermale du soleil 3500 questionnaires ont été remplis et permettent à Bourbon de se hisser à la troisième place en terme de satisfaction.

Pour cela, la Chaîne thermale, comme chaque année, œuvre en ce moment à l'entretien et à la rénovation de l'établissement en investissant encore près de 300 000 € pour Bourbon.

Parmi ces investissements, elle prévoit pour notre prochaine saison des lits étuves pour le dos qui compléteront les étuves pour les pieds et mains .

Lecture du courrier de remerciement de Bruno ROUJOUAN, Sénateur, suite à l'adoption des trois motions au cours du conseil municipal du 11 décembre 2025 :

Motion contre le déremboursement partiel des cures thermales

Motion pour le maintien du financement des missions locales

Motion pour la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon via le Massif central

Ce retour de Monsieur le Sénateur est important car il symbolise la capacité des élus à travailler ensemble au-delà des tendances politiques, pour le territoire.

Remerciements

Madame Denise TARRIANT et sa famille remercient Monsieur le Maire et le Conseil municipal ainsi que les agents de la Mairie et du CCAS pour leurs témoignages de soutien suite au décès de son époux.

La famille de Monsieur Léon RAY remercie la municipalité pour les marques de sympathie reçues suite à son décès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.